



LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET ARTISTIQUE  
DE LA VILLE D'EU

ASSOCIATION ÉTABLIE SUIVANT LA LOI DU 1<sup>er</sup> JUILLET 1901

Siège Social : Hôtel de Ville - Château d'Eu  
76260 EU

Fondatrice : Madame La Comtesse de Paris



**Association PHAVE**

**PROJET DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU Samedi 30 Novembre 2024.**

L'an Deux Mille Vingt Quatre  
Le Samedi 30 Décembre à 10H30,

Les Associés de l'Association « PHAVE », et dont le siège est à la Mairie de la Ville d'Eu 76260 Eu (F) se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Eu, 25 Rue Jeanne d'Arc 76260 (F) sur convocation de la présidence selon lettre ou courriel de convocation adressée le 11 Novembre 2023 à chaque associé et parution dans la presse (L'Informateur des 7, 14, 21 et 28 Novembre 2024).

La feuille de présence permet de constater que les associés présents (présentiel et virtuel) au nombre de ..... présents et .... représentés représentent .... associés sur les 282 Associés dont .... ayant droit de vote.

L'assemblée réunissant plus que le quorum requis, soit plus de 10% des associés est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Assemblée générale Ordinaire :**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée Générale du 09 Décembre 2023
2. Approbation du rapport moral du Président sur l'activité de l'Association au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.
3. Approbation des Comptes annuels dudit exercice
4. Quitus du Bureau
5. Affectation du Résultat
6. Budget 2024, et fixation des cotisations
7. Renouvellement des mandats de Secrétaire Général(e) et de Vice Président(e) et nomination d'un Administrateur nouveau au Conseil d'Administration de la Phave.
8. Examen de divers projets patrimoniaux à soutenir en 2024 et 2025
9. Examen et choix de divers événements Phave 2024/2025.
10. Questions diverses
11. Pouvoirs

Etaient joints :

**Assemblée Générale Ordinaire :**

1. Rapport Moral 2023
2. Candidatures au Conseil d'Administration de la Phave et Renouvellement.
3. Comptes de l'Association au 31 Décembre 2023



LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET ARTISTIQUE  
DE LA VILLE D'EU

ASSOCIATION ÉTABLIE SUIVANT LA LOI DU 1<sup>er</sup> JUILLET 1901

Siège Social : Hôtel de Ville - Château d'Eu  
76260 EU

Fondatrice : Madame La Comtesse de Paris



4. Proposition de Budget 2024 2025
5. PV de l'AG du 09 Décembre 2023
6. Un pouvoir au cas où un membre de l'Association ne pouvait assister à l'assemblée.
7. Projet de Résolutions

Le président déclare, que dès la convocation, le texte des résolutions et tous documents nécessaires à l'information des associés étaient tenus à leur disposition au siège de l'Association où ils pouvaient en prendre connaissance ou copie.

Le président met ensuite aux voix les déclarations suivantes :

**Assemblée générale Ordinaire :**

PREMIERE RESOLUTION

Approbation du procès-verbal de l'assemblée Générale du 09 Décembre 2023.

Après lecture du procès-verbal, cette résolution est adoptée par ....% des associés présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des commentaires du président approuve le rapport moral sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

Cette résolution est adoptée par .... % des associés présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des commentaires du président approuve les comptes de l'Association pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

Cette résolution est adoptée par .....% des associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des commentaires du président donne au Conseil d'Administration et au Bureau de l'Association quitus plein et définitif pour ses actes de gestion relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

Cette résolution est adoptée par ..... % des associés présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION.



# LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET ARTISTIQUE DE LA VILLE D'EU

ASSOCIATION ÉTABLIE SUIVANT LA LOI DU 1<sup>er</sup> JUILLET 1901

Siège Social : Hôtel de Ville - Château d'Eu  
76260 EU

Fondatrice : Madame La Comtesse de Paris



L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des commentaires du président décide d'affecter le résultat de € **20.391,53** (+) relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2023 comme suit :

comptes de réserves de la Phave pour le soutien aux opérations futures relatives au Patrimoine.

Cette résolution est adoptée par ..... % des associés présents ou représentés.

## SIXIEME RESOLUTION

Après Examen du Budget prévisionnel, la contribution a été fixée à un montant de € 25- par part (et 35€ pour un couple) pour l'exercice 2024, appelable immédiatement et payable le 31 Décembre 2024 au plus tard.

Cette résolution est adoptée par ..... % des associés présents ou représentés.

## SEPTIEME RESOLUTION.

7.A. Renouvellement des mandats de Secrétaire Général(e) et de Vice Président(e).

Candidats : Madame Marie-Christine Petit et Madame Corinne Desjonquères.

Cette résolution est adoptée par ..... % des associés présents ou représentés.

7.B. Il est proposé d'ouvrir à Mr. Charles-Louis d'Orléans un poste d'Administrateur au Conseil d'Administration de la Phave.

Cette résolution est adoptée par ..... % des associés présents ou représentés.

## HUITIEME RESOLUTION

La Phave décide d'examiner pour les années 2024-2025 les projets suivants :

Projets Patrimoine Eudois (hors château) :

Rénovation de la « Mise au Tombeau » et du Mur Sud de la Collégiale « Monuments Historiques » : Accord de Principe Phave/Mairie. Une mise à jour des études, budget et le processus de subventions a été lancée par la Mairie le 3 Juillet 2023, au moyen d'une lettre d'intention concernant la restauration « Mise au Tombeau » adressée à la DRAC. (Voir Annexe 1 au rapport moral).

Timing estimé : Etude en 2025, Appel d'Offres 2026/2027, Réalisation 2027/2028.

## NEUVIEME RESOLUTION

Les projets d'activité de la Phave suivants pour la période 2024 et 2025 sont mis à l'ordre du jour, discutés et approuvés comme suit (sous réserve de l'impact éventuel de contraintes sanitaires):



LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET ARTISTIQUE  
DE LA VILLE D'EU

ASSOCIATION ÉTABLIE SUIVANT LA LOI DU 1<sup>er</sup> JUILLET 1901

Siège Social : Hôtel de Ville - Château d'Eu  
76260 EU

Fondatrice : Madame La Comtesse de Paris



- Journée Jardins 2025
- Opération Galettes
- Opération Vin 3 : « Les Lys de la Collégiale » et « Clos O'Toole »
- Soirée Cinéma à la Collégiale (entre autres le film de Dreyer sur Jeanne d'Arc)
- Ventes annexes de produits dérivés ou déstockés.
- Expo Vente antiquaire africain et soirée africaine.

Le principe de ces projets d'activité est approuvé par .....% des associés présents ou représentés, avec mandat au bureau de la Phave de choisir dans cette liste ceux qui sembleront les plus appropriés et réalisables dans les 18 mois à venir.

#### DIXIEME RESOLUTION

Questions Diverses :

Néant

#### ONZIEME RESOLUTION.

##### **Pouvoirs**

Pouvoir est conféré par l'assemblée générale à tout membre du conseil d'administration pour effectuer les démarches administratives relatives aux décisions des présentes assemblées générales.

Cette résolution est adoptée par ..... % des associés présents ou représentés.

L'ordre du Jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à ....H....

De tout ce que dessus, procès-verbal a été établi et clos après lecture.

Fait à Eu, le 30 Novembre 2024.

**Thierry Dillard, Président**